

## Compte-rendu presse du Conseil communautaire du 26 juin 2008, à Charmes

### LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT souhaite maîtriser le développement de l'éolien

Les délégués de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat se sont réunis sous la présidence de Louis HUGUET à la salle polyvalente de Charmes.

#### • Office de Tourisme de Pôle Val de Sioule : accord de principe pour la mise en place de la taxe de séjour

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'instauration d'une taxe de séjour à l'échelle du Val de Sioule (Communautés de communes du Bassin de Gannat, du Pays Saint-Pourcinois et de Sioule, Colettes et Bouble). La taxe de séjour permet de renforcer les moyens de promotion et de développement du tourisme des Communautés de communes sans faire reposer ce nouvel effort sur les contribuables locaux. Le choix du régime, les modalités d'affectation ainsi que la tarification seront fixés ultérieurement, après accord des trois Communauté de communes, sur la base de simulations du produit de cette taxe. Des réunions avec les logeurs seront organisées pour présenter les caractéristiques de la taxe de séjour et prendre en compte leurs remarques.

#### • Politique d'amélioration des façades : modification du règlement intérieur et approbation des périmètres de Saulzet et de Broût-Vernet

Dans le cadre de l'aide aux travaux de ravalement de façades, le règlement intérieur a été modifié pour permettre aux ménages qui souhaitent exécuter les travaux en plusieurs tranches de déposer plusieurs demandes de subvention dans la limite de l'enveloppe maximale des 3 000 € par bâtiment et dans un délai de 4 ans. Le Conseil communautaire a également approuvé à l'unanimité les périmètres des Communes de Broût-Vernet et de Saulzet.

Pour tous renseignements sur l'aide aux travaux de ravalement de façades :

Tél. : 04 70 90 10 38 ou sur le site Internet [www.bassin-gannat.com](http://www.bassin-gannat.com).

#### • Parc Naturopôle Nutrition Santé : approbation des statuts

Le Parc Naturopôle Nutrition Santé, situé à Saint-Bonnet-de-Rochefort, a été labellisé Pôle d'excellence rurale en juin 2006. L'association a prévu un siège de membre à titre consultatif à la Communauté de Communes du Bassin de Gannat. Les statuts ont onc été approuvés à l'unanimité pour permettre à la Communauté de communes de verser la cotisation annuelle.

#### • Journal communautaire : lancement d'une consultation

La Communauté de communes est encore mal connue de la population locale qui identifie mal ses statuts et ses missions. Lors du précédent mandat, des outils de communication ont été mis en place, notamment le journal « seize com'une », le site Internet ([www.bassin-gannat.com](http://www.bassin-gannat.com)) et la signalétique sur les panneaux d'entrées de ville. Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la création d'une commission Communication pour mettre en œuvre et suivre les actions de communication, et notamment la sortie d'un journal communautaire. Ont été désignés pour siéger à la commission Communication : Louis HUGUET, Pierre PRADE, Daniel GUETAUD, Françoise BOURGUIGNON, Guy BLANCHETETE, Jean-Claude RANDOING, Patrick MAGERAND, Thierry MARTIN-DOUYAT, Michel VERRIER et Maurice COLLANGES.

#### • Délégation à la Mission Locale

Sont désignés à l'unanimité : Claude METENIER (titulaire) et Philippe WILLIAMS (suppléant) pour siéger au Conseil d'administration de la Mission Locale.

#### • Pays de Vichy-Auvergne : plan de développement LEADER 2007-2013

La candidature du Pays de Vichy-Auvergne pour le programme LEADER 2007-2013 a été retenue. Il est axé sur la thématique « Eau et Bien-Être ». Le Conseil communautaire a désigné à l'unanimité :

Pierre PRADE, titulaire, et Pierre HOUBE, suppléant, pour siéger au sein du comité de programmation chargé de la mise en œuvre de ce programme.

• **Etude du potentiel éolien du territoire communautaire : validation des grands principes pour le choix des Zones de développement éolien**

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'étude du potentiel éolien du territoire communautaire. Au regard des résultats de l'étude, plusieurs zones ont été identifiées pour recevoir de l'éolien. Toutefois, celles-ci sont trop nombreuses. Il est donc important de sélectionner les zones les plus favorables, en prenant en compte les sensibilités du territoire.

Le Conseil communautaire a validé un certain nombre de principes pour choisir ces Zones de développement éolien (Z.D.E.). Les Conseils municipaux concernés ont donc été invités à donner un avis sur les secteurs géographiques potentiels. Des réunions publiques seront organisées à la fin de l'année pour élargir le débat à la population.

Seules les éoliennes situées au sein de ces ZDE (créées par arrêté préfectoral) bénéficieront de l'achat par EDF de l'électricité produite à un prix garanti pendant 15 ans. Afin que le développement éolien du bassin de Gannat serve l'intérêt général et non les intérêts particuliers, il serait souhaitable que les Z.D.E. fassent l'objet d'une négociation collective auprès des opérateurs privés, menée par la Communauté de Communes. Pour ce faire, il est essentiel qu'à ce stade de la réflexion, les propriétaires fonciers qui seraient contactés par des sociétés de développement éolien ne signent pas de compromis de location.

Enfin, afin d'éviter la possibilité de concurrence entre les communes, les élus ont débattu sur l'instauration d'une Taxe professionnelle communautaire liée à l'éolien. Ainsi, c'est la Communauté de communes qui perçoit le produit de cette taxe et qui peut la redistribuer aux communes d'implantations.

Le Conseil communautaire a approuvé à la majorité (30 voix pour, 8 voix contre, 3 abstentions) l'instauration de la Taxe professionnelle de zone liée à l'éolien et la redistribution du produit de cette taxe suivant cette règle : 60 % à la Communauté de Communes, 40 % aux communes d'implantation.

• **Approbation du procès-verbal de mise à disposition concernant la petite enfance**

Considérant que le service Petite Enfance partage des locaux avec la Commune de Gannat allée Jusserand, le Conseil communautaire a accepté que la Commune de Gannat assure l'intégralité des dépenses liées à la gestion (assurances, impôts, gros travaux) et se fera rembourser les frais incombant à la Communauté de communes chaque fin d'année.

• **Extension de la régie de recettes du relais assistantes maternelles/halte-garderie**

Le Conseil communautaire a autorisé le service Petite Enfance à vendre les objets et produits réalisés par ses soins.

• **Choix d'un psychologue pour l'animation d'un groupes de paroles**

En 2007-2008, des groupes de paroles, encadrés par un psychologue, avaient été expérimentés pour les assistantes maternelles de la Communauté de communes. La demande avait alors été faite par ces dernières de voir l'expérience renouvelée. Suite à une consultation, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'offre du centre de formation ADEFOR pour la mise en place de groupes de paroles pendant deux ans pour un montant de 4 160 € par an. Une participation financière modique sera demandée aux assistantes maternelles inscrites à la formation.

• **Choix d'un prestataire pour l'entretien de la station d'épuration des Prés Liats**

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'offre de la société VEOLIA pour l'entretien de la station d'épuration des Prés Liats pour une durée de trois ans et pour un coût annuel d'entretien de 5 700 € HT.

• **Rétribution du mois d'avril pour une stagiaire**

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'accorder une gratification supplémentaire à Mlle Anne-Laure GUILLARD, en reconnaissance des services accomplis pendant son stage.

• **Adhésion de la Communauté de communes au SIEGA**

Le Conseil communautaire a demandé l'adhésion de la Communauté de communes au SIEGA pour la maîtrise d'ouvrage, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage dans la zone d'activités des Prés Liats.

• **Vote du règlement intérieur**

Conformément à l'article L 2121.8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité son règlement intérieur.

• **Approbation du projet de convention de partenariat du CNFPT**

Une convention a été approuvée à l'unanimité avec le CNFPT de la région Auvergne pour l'organisation des formations des agents.

• **Approbation du projet de convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ses missions facultatives**

Une convention a été approuvée à l'unanimité avec le CDGFPT pour des missions supplémentaires (modèles d'actes, renseignements téléphoniques, etc.).

• **Vote de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le produit attendu et les taux votés pour chaque commune, établis par le SICTOM Sud-Allier en fonction des fréquences de ramassage, ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.